



PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTELIER

Rapport de présentation – Tome 1
Approbation



PLU DE LA COMMUNE DE MONTELLIER • SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	6
PROFIL DU TERRITOIRE	7
LES ADHESIONS AUX PRINCIPAUX TERRITOIRES DE PROJET	9
la Communauté d'agglomération Val de Rhodan	9
la SCOT Grand Fossat	11
le PLS (Programme Local de l'Habitat)	17
LA HiÉRARCHIE DES NORMES	18
ANALYSE PAYSAGÈRE	19
CONTEXTE GÉNÉRAL	20
Les Unités Paysagères de la DNEA Amont de Rhodan Alpes	20
LA DYNAMIQUE DU PAYSAGE	23
ANALYSE DES ENTITES PAYSAGÈRES	24
la grande plaine agricole	26
l'entité de l'aromier	27
L'entité des bois ou le « loch habité »	28
le long arden et podère	29
ANALYSE DES SÉQUENCES PAYSAGÈRES	31
les cadrés et les séquences	31
LA TRAME VERTE PAYSAGÈRE	34
la grande bande verte	34
la trame verte urbaine – le patrimoine végétal	35
SYNTHÈSE – LE PAYSAGE	37
LE PATRIMOINE	38
Généralités communales	38
Les sites inscrits, classés et monuments historiques	40
Les éléments d'intérêt patrimonial	40
Les sites archéologiques de la commune	42



SYNTHÈSE – LE PATRIMOINE.....	43
L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	104
LE CONTEXTE PHYSIQUE.....	45
Climatologie.....	45
L'ajeu de la prise en compte du changement climatique dans le développement urbain.....	46
Topographie.....	47
LA RESSOURCE EN EAU.....	48
Le réseau hydrographique et la qualité de l'eau.....	48
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).....	49
Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).....	51
Gestion quantitative de la ressource en eau.....	52
LES ESPACES NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ.....	55
Cadre général et réglementaire.....	57
Les milieux naturels et habitats présents sur la commune.....	60
Les fonctionnalités écologiques.....	62
SYNTHÈSE – L'ENVIRONNEMENT NATUREL.....	70
LES RISQUES ET LES NUISANCES.....	71
LES RISQUES NATURELS.....	72
L'ENVIRONNEMENT HUMAIN.....	106
LES DÉCHETS.....	107
Dépuration.....	107
Les déchets et les filières.....	107
LES RÉSEAUX.....	110
Eau potable.....	109
Eaux usées.....	109
Réseaux techniques.....	112
LA MOBILITÉ.....	124
Un réseau viariaire offrant à la commune une grande accessibilité.....	124
Les transports collectifs.....	130
Les déplacements piétons et cyclistes.....	131

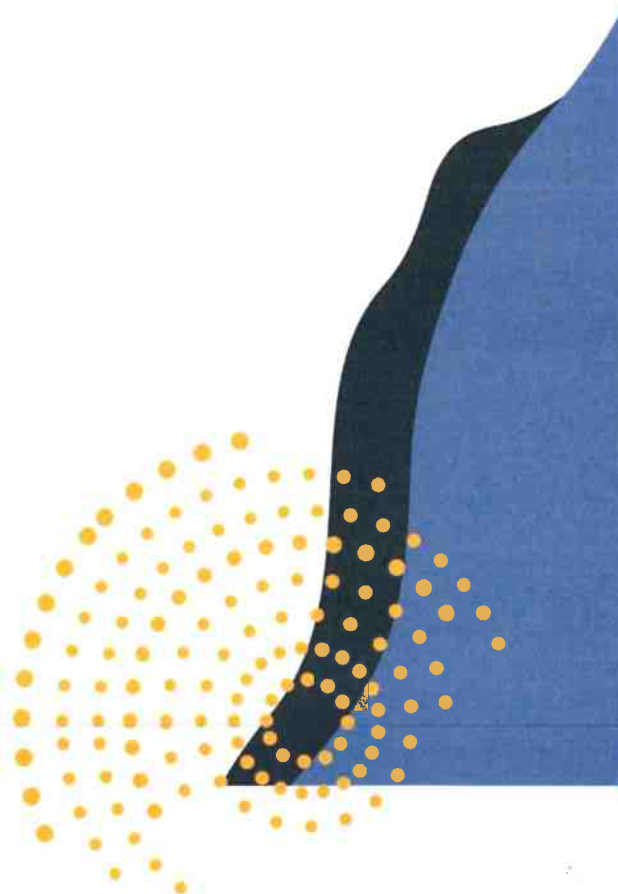
SYNTHÈSE – L'ENVIRONNEMENT HUMAIN	137
LE DÉVELOPPEMENT URBAIN	138
BILAN DU DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR AVANT LA RÉVISION	139
Selon la méthode du PLH le calcul des gisements fonciers sur Montélier est le suivant :	141
FONCTIONNEMENT URBAIN	144
LES DYNAMIQUES URBAINES	147
La structure urbaine	147
Les densités de la seconde moitié du XX ^e siècle	149
Morphologie urbaine	p. 40
LES ESPACES PUBLICS ET ÉQUIPEMENTS	166
LES DENSITÉS ET LA CONSOMMATION FONCIÈRE	168
Les densités	168
Bilan de la consommation foncière	170
Étude des capacités de développement	173
SYNTHÈSE – LES DYNAMIQUES URBAINES	178
LA DÉMOGRAPHIE ET L'HABITAT	179
UN TERRITOIRE AUX FORTES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES	180
4206 habitants au 01/01/2019 (population municipale)	180
Un profil des ménages de moins en moins familial	185
Un revenu médian plutôt élevé	189
LE PARC DE LOGEMENTS DE MONTELIER	190
Un parc composé d'une quasi-totalité de résidences principales	191
Des logements principalement en copropriété	191
Habitat Montélier : une possibilité de parcourir l'identité qui s'élargit	192
Zonage des logements locatifs sociaux	195
LES POSSIBILITÉS DE PARCOURS RESIDENTIEL	197
SYNTHÈSE – LA DÉMOGRAPHIE ET L'HABITAT	198
LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	199
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	200
Le contexte global	200



Un petit pôle d'emplois.....	201
Un contexte de l'emploi général de nombreux déplacements.....	204
MONTELIER AU CŒUR DU PAYSAGE ECONOMIQUE DE LA PLAINE DE VALENCE.....	207
Typologie de l'économie à Montélier.....	213
Un déplacement de l'offre commerciale sur l'axe de flux de la RD538.....	208
Le cadre spatial communal : le DAAE du Grand Nordain.....	208
Le territoire.....	211
L'AGRICULTURE.....	213
Méthodologie.....	213
Caractéristiques générales.....	214
Les exploitations agricoles.....	216
L'avenir de l'activité agricole sur la commune.....	218
Les surfaces agricoles communales.....	220
LA SYLVICULTURE.....	223
Contexte régional.....	223
Les boisements sur le territoire communal.....	224
SYNTHESE – LES ACTIVITES ECONOMIQUES.....	225
SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX.....	226



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE



PROFIL DU TERRITOIRE

... Implantée à 10 km de Valence, au cœur de la vallée du Rhône, la commune de Montéliér est située dans un vaste territoire à dominante agricole. Montéliér dispose d'une bonne accessibilité routière depuis l'A7 à 15 km et ferroviaire avec la proximité de la gare TGV Rovaltain à 8 km. Elle est aussi située à proximité de la RN532 reliant Valence à Bourg de Péage. Elle est traversée par plusieurs infrastructures structurantes :

- La RD 538 traversant la commune et permettant de relier l'A49 à Bourg de Péage/Romans.
- La ligne TGV Paris-Lyon-Marseille traverse la commune du Nord au Sud.

Superficie : 2 476 hectares

Population municipale en 2018 : 4206 habitants (données Insee publiées en janvier 2022)

Densité : 170 habitants au km²

Altitude : de 164 mètres à 293 mètres

Commune intégrée :

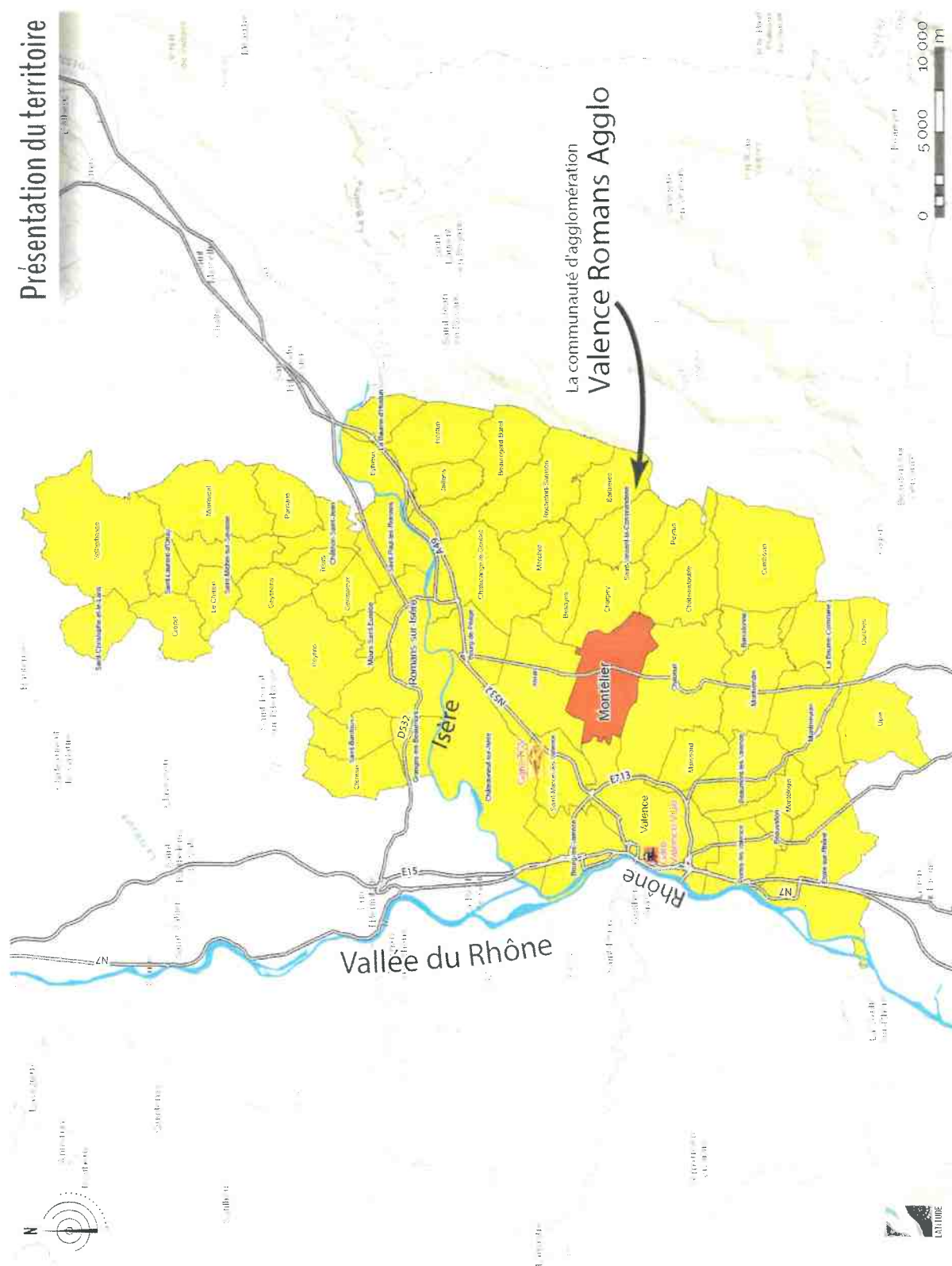
- A la communauté d'agglomération de Valence-Romans
- Au SCoT Grand Rovaltain

Ses limites territoriales sont définies par :

- Valence à l'ouest
- Chabeuil au Sud et Chateaudouble au Sud-Est



Présentation du territoire





LES ADHESIONS AUX PRINCIPAUX TERRITOIRES DE PROJET

La Communauté d'agglomération Valence-Romans

Constituée depuis le 7 janvier 2017, conformément à l'application de la loi NOTR(e) et du schéma de coopération intercommunale, la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo rassemble 54 communes et compte 221 737 habitants. Elle exerce à la fois des compétences de gestion et de projet, au service d'un territoire en constante évolution et toujours plus attractif.

La Communauté d'agglomération exerce les compétences suivantes :

Source : <https://www.valenceromansagglo.fr>

📊 Développement économique

Accompagnement des entreprises, gestion de zones d'activités, soutien à l'emploi et à la formation.

🚗 Transports et mobilité

Développement de modes de transports doux tels que le covoiturage, les transports collectifs ou l'usage des vélos.

Cette compétence est déléguée à Valence Romans Déplacements devenu Valence Romans mobilités

🏠 Habitat

Aides financières et conseils auprès des particuliers afin d'encourager des

programmes d'amélioration de l'habitat.

👨‍👩‍👧 Vie sociale

Accueil de la petite-enfance, enfance, jeunesse (crèches, multi-accueil, garderies...), animations pour tous de 6 à 17 ans. Accueil des gens du voyage.

🏊 Sport

Soutien aux événements sportifs de grande envergure, Gestion de la patinoire et des piscines couvertes

Culture

Accompagnement de plusieurs scènes à dimension nationale dans le domaine de la musique, du théâtre et de l'audiovisuel
Soutien aux établissements d'enseignement reconnus : Conservatoire départemental, École supérieure d'art et de design

Cadre de vie

Développement d'une démarche environnementale ambitieuse en faveur de la transition énergétique. Soutien aux productions locales, à la biodiversité et aux circuits de randonnée

Gestion des déchets

Collecte des ordures ménagères, gestion du tri sélectif et des déchèteries

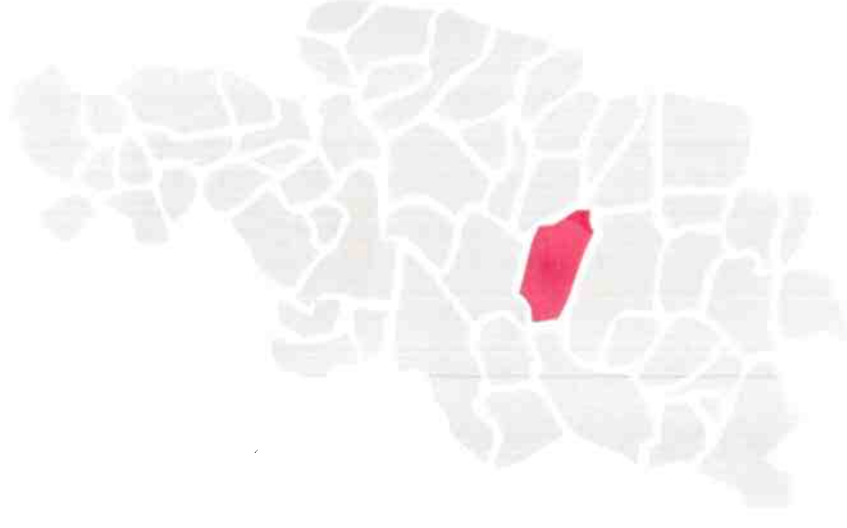
Assainissement

Exploitation et entretien du réseau

Autres compétences

Éclairage public, voirie des zones d'activités, restauration collective, fourrière animale

GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et GPU (gestion des eaux pluviales urbaines=



GRAND ROVALTAIN

Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain - Drôme-Ardèche

3 EPCI **310 000** habitants
1 650 km² **110** communes de
la Drôme et l'Ardèche
128 000 emplois



Le SCOT Grand Rovaltain

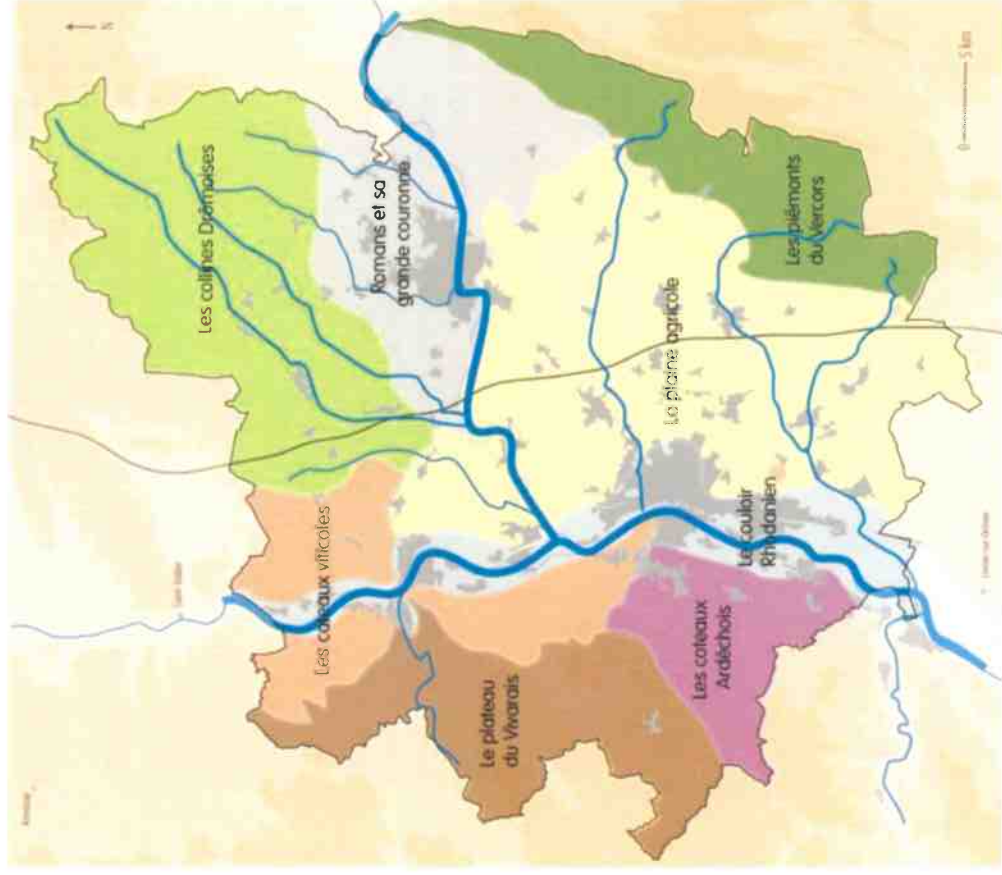
Le SCOT du Grand Rovaltain concerne 108 communes regroupées en 3 EPCI accueillant 310 000 habitants sur 1640 km².

Le Grand Rovaltain est organisé autour de l'agglomération de Valence, l'un des 6 systèmes urbains de la région mais aussi de celles de Romans et de Tournon/Tain. C'est ainsi un pôle d'équilibre au sud-est d'Auvergne-Rhône-Alpes grâce à son dynamisme économique, son bassin d'emplois et son large éventail de services et d'équipements qui rayonne largement sur les deux départements de Drôme et d'Ardèche ainsi que sur le sud de la vallée de l'Isère. Il mêle plaines, plateaux, vallées et versants et recèle de nombreux espaces naturels dont les principales caractéristiques sont leur variété et leur proximité avec des sites d'occupation humaine en évolution.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs :

Il définit les grands axes suivants :

- Un territoire organisé
- La préservation du territoire et de ses ressources
- Une mobilité efficace
- Une politique de l'habitat solidaire
- Un développement économique équilibré et ambitieux
- L'accueil des équipements
- Un urbanisme durable



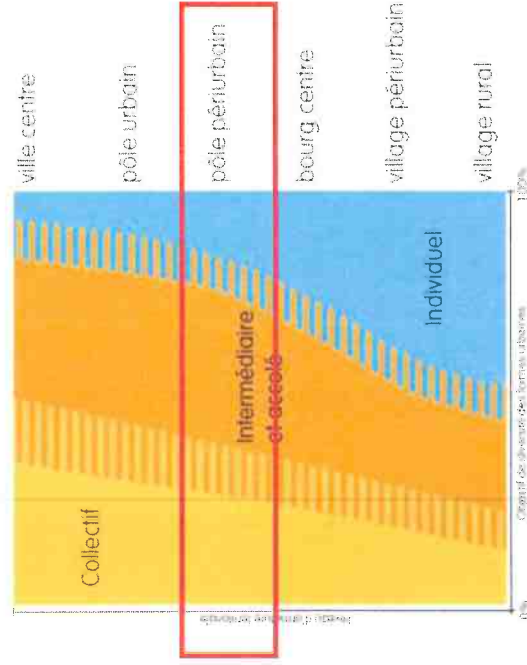
Sur le plan du paysage Montéliér est intégrée à l'entité de la vaste plaine agricole :

La vaste plaine agricole :

- Maîtriser les extensions urbaines, lutter contre l'urbanisation linéaire le long des axes de communication, en particulier le long de la LACRA entre Valence et Bourg-de-Péage et le long de la RD 538 entre Romans et Upie, lutter contre le mitage de l'espace
- Préserver strictement les espaces agricoles à l'extérieur des fronts urbains définis dans le SCOT
- Traiter les interfaces des limites urbaines avec l'espace agricole et naturel pour limiter leur impact paysager en site plat et ouvert
- Lutter contre la perte de diversité paysagère liée notamment aux modes d'exploitation agricole, particulièrement par la réintroduction des haies en concertation avec la profession agricole et dans des conditions qui préservent une exploitation agricole rationnelle des fonds agricoles concernés..
- Limiter l'impact visuel des constructions sur les silhouettes villageoises, notamment celles sur buttes, et sur le domaine de l'eau : canaux, ruisseaux, milieux humides...
- Remettre en état les zones de carrière après exploitation

Par ailleurs la commune est aussi identifiée parmi les bourgs où la silhouette remarquable doit être préservée.

Concernant la mobilité, la commune est identifiée comme une commune où il est nécessaire de mettre en place une densité minimale autour des arrêts de transports en commun efficaces.



Concernant les logements et la densification, en tant que pôle périurbain la commune doit produire au moins 20% de LLS (logements locatifs sociaux) dans la production neuve. Mais la commune est soumise à l'article 55 de la loi SRU et à ce titre a un retard à rattraper en matière de LLS.

Le SCOT prévoit aussi une densification de la production de logements avec une part de logements intermédiaires et collectifs bien supérieure à la part des logements individuels dans la production neuve.

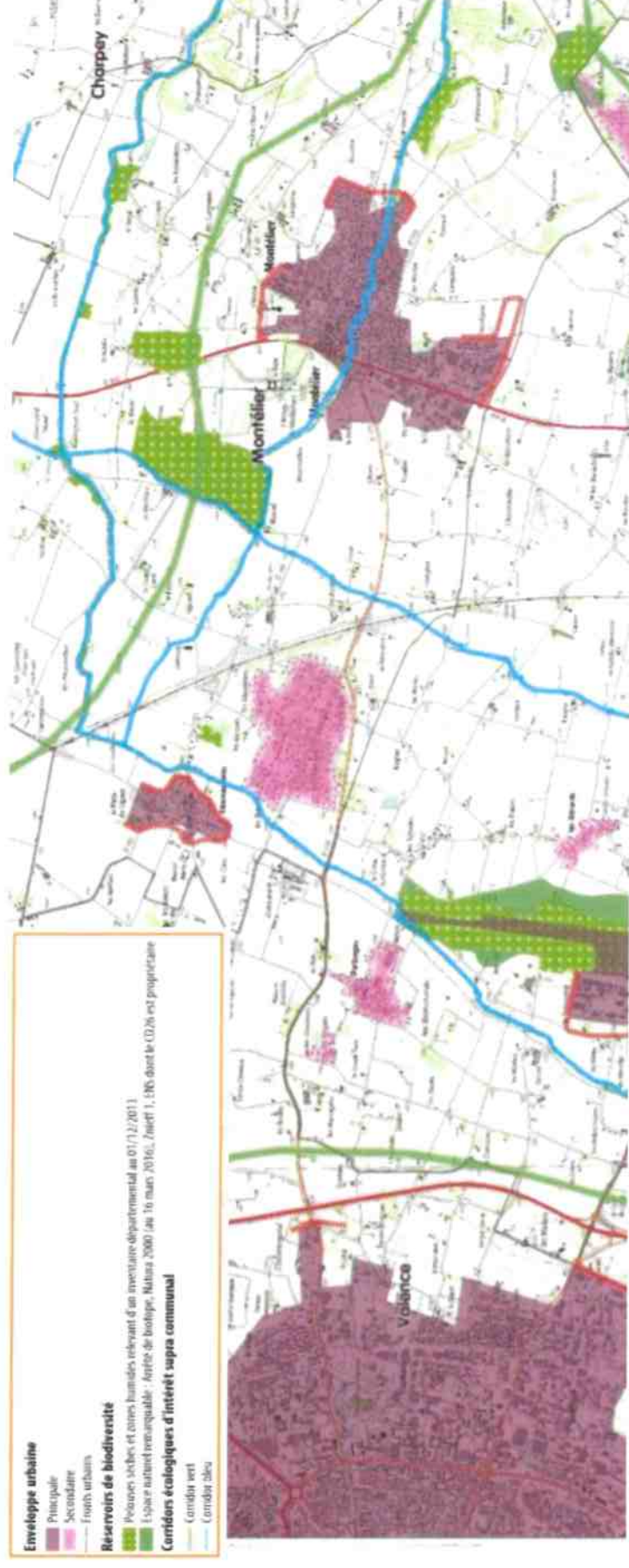
Le SCOT prévoit une densification résidentielle qui s'accentue dans le temps avec pour les pôles périurbains :

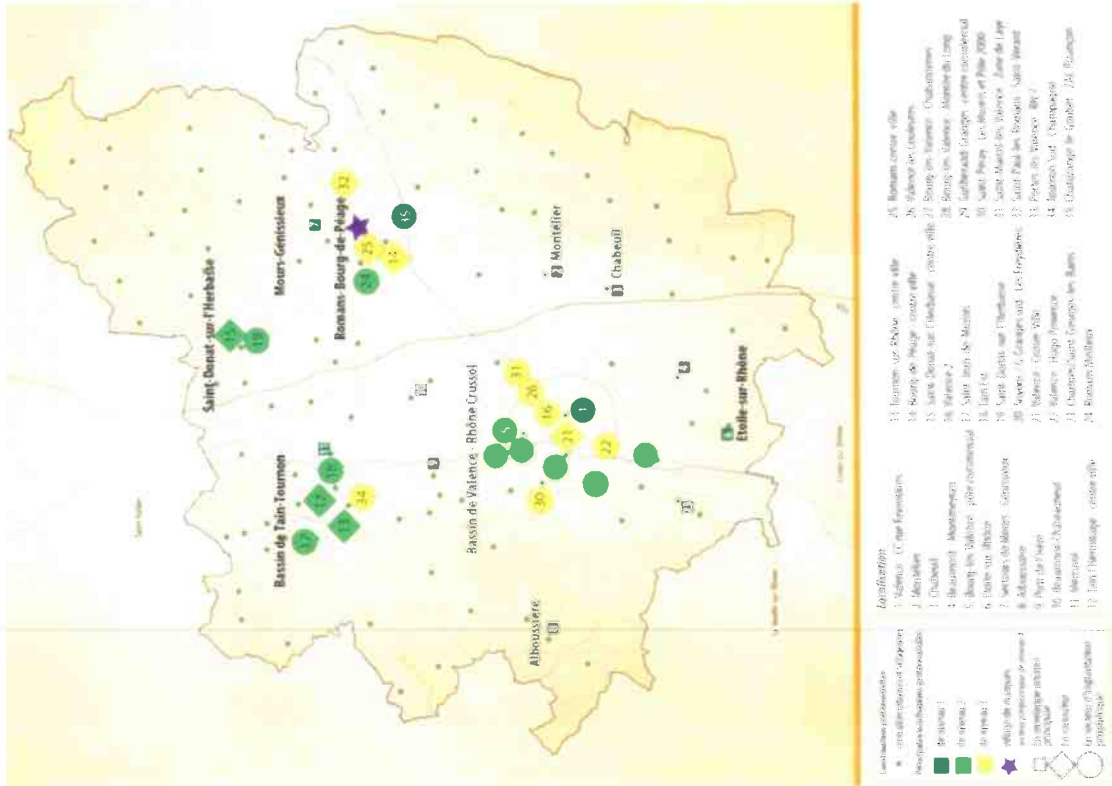
- 2016-2025 : 26 logements /ha
- 2026-2040 : 32 logements /ha

Ces objectifs devront être atteints de manière globale sur les zones à urbaniser et sur les emprises foncières de plus de 3 000 m² disponibles en zone U des PLU. Ces objectifs de densité sont à considérer comme des moyennes à l'échelle des différentes opérations des communes, et non comme un minimum à atteindre dans chaque opération. Un travail sur la diversité des formes est ainsi à rechercher. Cet indicateur de densité correspond au nombre de logements sur l'assiette foncière des projets et comprend à ce titre voiries, équipements, espaces publics.

Le SCOT détermine aussi des enveloppes bâties (extrait du SCOT):

« Les enveloppes urbaines principales sont le support du développement futur depuis les principales zones urbanisées ; les extensions urbaines et villageoises doivent être localisées en continuité immédiate de ces enveloppes. Les enveloppes urbaines secondaires regroupent les principaux hameaux, écarts et regroupements de constructions : ils peuvent de par leur structuration et leur desserte en réseaux se renforcer ou se densifier sans nouvelle extension de l'enveloppe. Ces enveloppes peuvent être encadrées par des fronts urbains, espaces d'interfaces entre zones urbanisées et zones agricoles ou naturelles. L'indication d'un front urbain figure une direction dans laquelle la commune doit anticiper l'arrêt de l'extension de l'urbanisation. Son positionnement exact devra être traduit dans les documents d'urbanisme des communes »





Sur le plan économique :

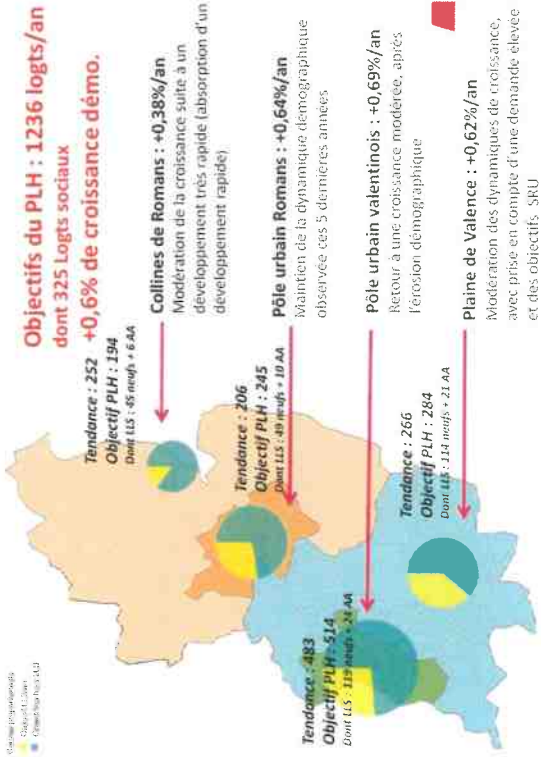
L'organisation territoriale en matière économique s'appuie sur une hiérarchie à quatre niveaux de sites d'activités :

- Les sites d'envergure régionale : l'Ecoparc-Rovaltain et de la Motte.
- Les sites d'envergure « Grand Rovaltain », dont le développement contribue au rééquilibrage du territoire. Il s'agit de sites d'intérêt et d'attractivité intercommunautaires. Leur taille et leur situation confortent leur rôle et leur importance à l'échelle du SCOT.
- Les sites de proximité locale sont destinés à l'accueil d'activités industrielles et artisanales principalement, mais les services restent envisageables. Leur taille et leur phasage doivent répondre à un besoin de proximité des intercommunalités.
- Les sites permettant l'accueil de l'activité artisanale : La création d'emplois dans les communes est encouragée sous toutes ses formes. La création de zones artisanales ou l'accueil d'activités industrielles, est autorisée mais limitée en surface, de l'ordre d'un hectare par commune classée Village - rural et Village périurbain - ou Bourg-centre.

Enfin sur le plan commercial, le SCOT hiérarchise les secteurs de développement. La commune de Montélier est intégrée aux localisations préférentielles de niveau 1 :

« Les localisations préférentielles de niveau 1 sont dédiées à l'accueil d'équipements d'envergure limitée, dans l'objectif de maintenir et renforcer le maillage de l'offre commerciale répondant à des achats réguliers (quotidiens et hebdomadaires). Dans ces localisations, une unité commerciale ne peut excéder une surface de vente de l'ordre de 2000 m², soit environ 2 700 m² de surface de plancher. »

Synthèse des objectifs territorialisés pour le neuf



Le PLH (Programme Local de l'Habitat)

Le PLH porté par l'agglomération porte sur la période 2018/2023. Il s'appuie sur 4 grandes orientations :

- Orientation 1 : Renforcer les centralités 7
- Orientation 2 : Réhabiliter durablement et adapter 11
- Orientation 3 : Construire la diversité 14
- Orientation 4 : Loger les publics les plus fragiles

Sur les objectifs quantitatifs territorialisés, il prévoit les objectifs suivants :

Objectif pour les Pôles péri-urbains

Les règles du SCoT s'appliquent : taux de 20 % de logements sociaux dans la construction neuve. Mais ce taux passe à 50% avec le PLH pour les communes soumises à la loi SRU comme Montéliet.

Les objectifs de production pour Montéliet figurent dans le tableau ci-dessous extrait du programme d'actions.

Pour mémoire		Objectifs annuels construction neuve totale				Objectifs annuels Logements sociaux (LS)							
		Modalités	Objectifs (minimum pour urbain - maximum autres communes)	Modalités	Objectifs par public (minimum)	Modalités	Objectifs par public (minimum)	part. privé					
Communes	Tendance construction neuve (2008-2015)	Taux de construction avant majoration	Objectif 5,11 avant majoration	Taux de majoration des communes situées défavorisées	22	20%	26	6,7	50%	1,8%	13	3	3
	Population 2013	Taux LS / RP (1/1/2015)	10%	5,6	22	20%	26	6,7	50%	1,8%	13	3	3
MONTELEUR													

LA HIERARCHIE DES NORMES

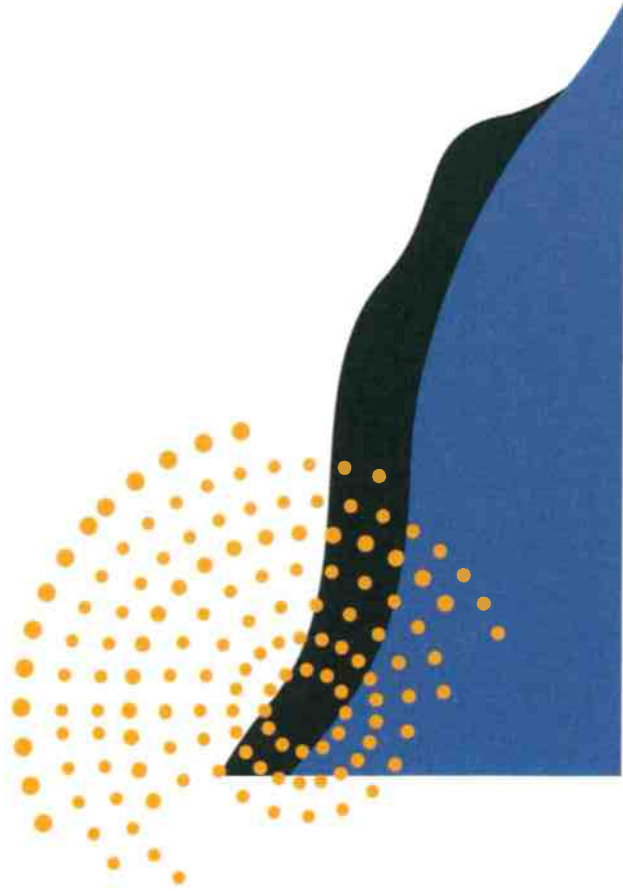
... En présence d'un SCOT, comme c'est le cas pour la commune de Montélier, seuls les articles L131-4 et L131-5 du code de l'urbanisme s'appliquent. Ils prévoient que les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles (en orange) ou prendre en compte (en bleu) les documents suivants quand ils existent.

Document	Code de l'Urbanisme	Présence sur le territoire
Schema de Coherence Territoriale	L131-4	SCoT Grand Rovaillain
Les schémas de mise en valeur de la mer	L131-4	Non concerné
Plan de mobilité	L131-4	PDU à l'échelle de VRD devenu VRM
Programme Local de l'Habitat	L131-4	PLH de l'agglomération de Valence/Romans
Plan Climat Air Energie Territorial	L131-5	(PCAET) de la Communauté d'Agglomération de Valence Romans

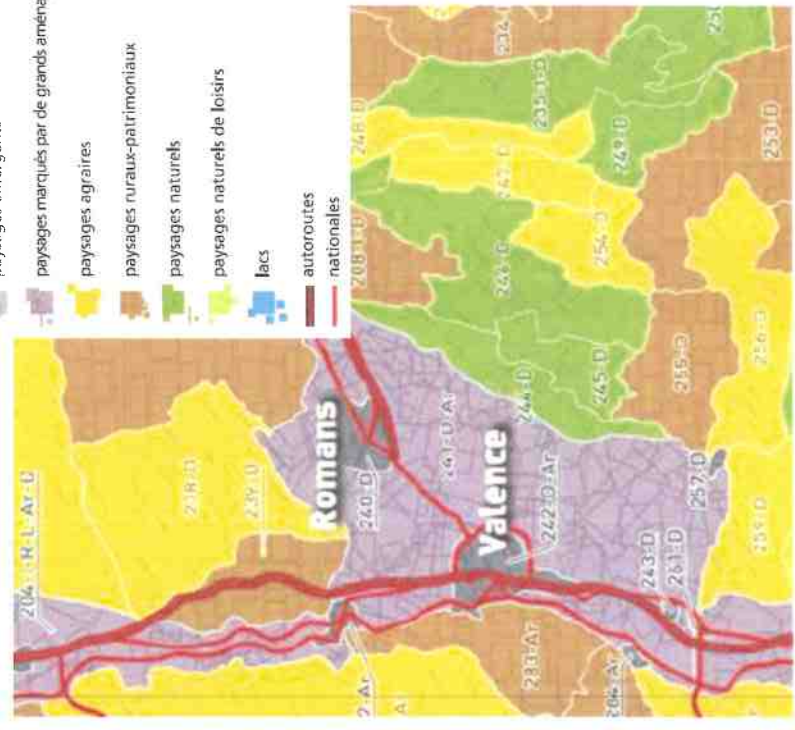
La commune est concernée de la façon suivante :

Les autres documents de rang supérieurs sont à intégrer dans le SCOT.

ANALYSE PAYSAGÈRE



CONTEXTE GENERAL



... L'analyse paysagère de la commune bénéficie des documents à plus grande échelle qui permettent de la situer dans un large contexte. Ainsi le chapitre évoque rapidement le paysage environnant puis détaille plus précisément le paysage communal.

Les Unités Paysagères de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement a réalisé un Atlas des paysages de Rhône-Alpes. Les paysages ont été classés en 7 grandes familles permettant de les caractériser et regroupés en 302 Unités Paysagères. La commune correspond à la typologie suivante :

Plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors

« l'impression générale »

L'immense Plaine de Valence et de la basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors est toute en contrastes entre la modernité des infrastructures de transport qui la traversent (TGV, A7 et routes nationales) et le caractère encore rural de certains paysages agricoles. Entourée de reliefs bien connus, la plaine, plane en son centre, et collinaire dans ses abords, offre des vues exceptionnelles sur le Vercors et les monts d'Ardèche. De grandes fermes parsement densément la plaine, tout autant ponctuee de villages et bourgs qui s'étendent dans les pentes ou le long des routes. La majorité des superficies reste essentiellement agricole. La plaine est creusée par les canaux et rivières qui l'irriguent et les pratiques agricoles s'y sont largement intensifiées : maïsiculture, agrandissement des parcelles, remembrement, construction de hangars, irrigation par pompage). Cependant, le caractère agricole est marqué par de fortes mutations, liées au dynamisme : élargissement des routes, aménagement de contournements routiers, développement de zones d'activités artisanales ou commerciales, construction de lotissements aux abords de villages ou dans les pentes.

- Qualification

La Plaine de Valence et de la basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors est qualifiée de « paysage marqué par de grands équipements » à plusieurs titres :

- Les infrastructures de transport (TGV, autoroute, routes) sont omniprésentes ;
- Des lignes à haute tension, notamment au départ de Châteaufort-sur-Isère ;
- L'influence de grandes agglomérations (Valence, Romans-sur-Isère) et de bourgs en extension (Livron-sur-Drôme, Chabeuil, Beaumont-lès-Valence) ;
- Mais l'on peut aussi voir dans le type d'agriculture qui occupe le territoire de la plaine un grand aménagement en soi pour la taille des parcelles et l'intensité des pratiques (grands hangars, matériel moderne, irrigation...). C'est cette agriculture qui domine visuellement le paysage, composant un patchwork de cultures anciennes et nouvelles, et occupe 80 % des sols.

- Objectifs de qualité paysagère

Urbanisation et intensification agricole doivent être contenus dans la Plaine de Valence et la basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors, au risque de créer un continuum urbanisé aux abords de cultures.

- Pérenniser les coupures vertes (d'aspect naturel ou rural) sur les itinéraires, et éviter le développement d'une urbanisation continue et monotone aux abords des infrastructures.
- Identifier les espaces très perçus visuellement par les usagers des grandes infrastructures : piémonts, points focaux particuliers, crêtes et lisières, seuils. Préserver spécialement la qualité paysagère de ces espaces et mettre en valeur des cônes de vue intéressants.
- Assurer la requalification paysagère des sites de reconversion industrielle.
- Aborder les projets d'infrastructures nouvelles comme des projets paysagers.
- Préserver et améliorer la qualité du cadre de vie des riverains par la reconquête paysagère des abords d'infrastructures, berges, coteaux... »

Le Grand Paysage

La commune de Montéliér s'inscrit dans le grand paysage du couloir Rhodanien et de la plaine de Valence.

Le grand paysage est marqué par une grande entité rurale bordée à l'Est par les contreforts du Vercors qui constituent l'élément structurant du grand paysage.

Ce grand paysage se caractérise par une grande ouverture et des perspectives lointaines nombreuses. Les éléments structurants ponctuels sont essentiellement liés aux boisements peu nombreux et aux repères bâtis (clocher, profils des villages....).

Une analyse plus fine permet de distinguer plusieurs entités paysagères distinctes.



Bourg de Montéliér

**Ligne structurante des
contreforts du Vercors**



LA DYNAMIQUE DU PAYSAGE

La comparaison des photos aériennes historiques (1954) et actuelle (2016) illustre bien les évolutions du paysage :

- Élargissement général du bourg, vers le sud et l'Est ;
- Élargissement de la maille agricole ;
- Apparition du quartier bois « ex-nihilo » ;
- L'apparition de la ligne LGV.



1954



2016



ANALYSE DES ENTITES PAYSAGERES

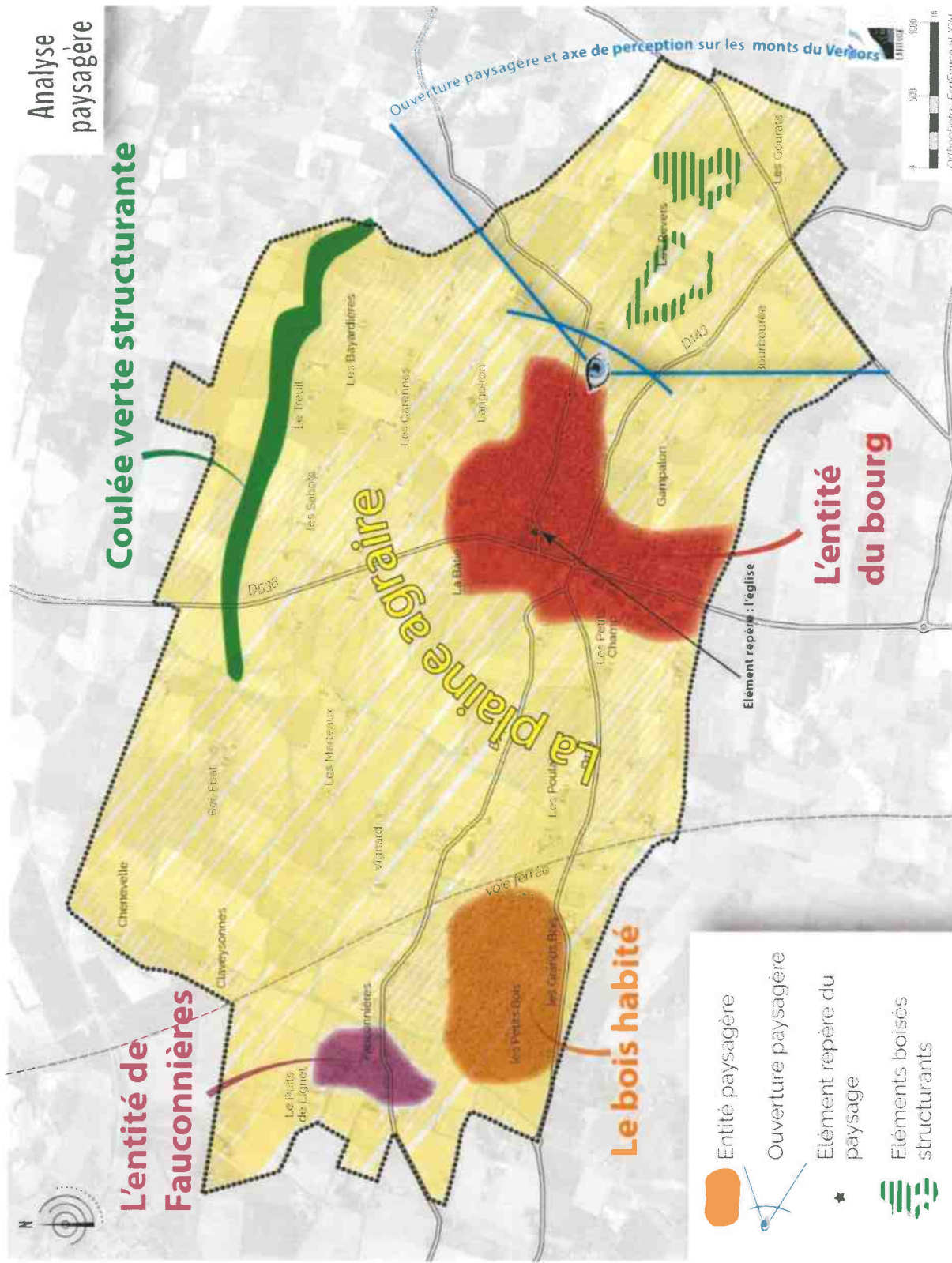
●●● **Les entités paysagères** correspondent à des portions de territoire ayant des caractéristiques paysagères spécifiques. La délimitation de ces entités s'appuie sur des motifs qui découlent de l'analyse paysagère. Ces motifs déterminent des portions de paysages qui correspondent à des ambiances différentes.

Déterminer les entités paysagères du territoire permet de caractériser ce qui fait l'identité locale de chaque zone, d'en faire ressortir les atouts et les fragilités. Ce diagnostic permettra dans la suite de l'étude d'élaborer un zonage et un règlement qui puisse valoriser et préserver le paysage communal.

L'étude a permis de distinguer 4 grandes entités paysagères :

- Une entité principale liée à la plaine agricole
- Trois entités liées aux implantations humaines : le bourg historique et ses extensions récentes, le hameau de Fauconnières, et le quartier des Bois.







Le paysage des infrastructures



Les perspectives lointaines sur le Vercors



Le canal

La grande plaine agricole

La majeure partie du territoire est occupée par la grande plaine agricole de Valence.

La plaine est majoritairement occupée par de grandes cultures avec très peu de haies ou bois. Elle est sillonnée par plusieurs grands axes pour les principales : les RD 538, 143 et 119. Ces routes permettent d'avoir une bonne perception du paysage agricole. À noter, une belle vue vers le Vercors à l'Est.

La voie TGV dans sa partie enterrée a peu d'impact et reste peu perceptible dans le paysage communal. En revanche dans les autres secteurs, les alignements de pylônes de la voie ferrée ou des lignes électriques constituent une dynamique de banalisation du paysage assez forte.

Le paysage est ouvert composé essentiellement de grandes cultures. La topographie plane concourt à cette ouverture visuelle.

Le caractère principalement agricole de cette entité est globalement préservé malgré quelques constructions disséminées.

Cette entité est aussi un « paysage d'eau » où les nombreux canaux d'irrigation ont travaillé une mosaïque paysagère intéressante.

Il y a peu d'éléments verticaux végétaux. Ceux qui sont présents constituent des points structurants de ce paysage : boisements en bosquets ponctuels, la coulée verte de la ripisylve du ruisseau du Guimand, les petits boisements de Genebroux et de Piémontel.

Quelques haies brise vent viennent aussi ponctuellement apporter une verticalité à ce paysage très plat.



Le paysage agricole très ouvert des grandes cultures



Les boisements du Guimand



L'entité de Fauconnières

Le paysage de Fauconnières offre un double visage :

- Un paysage villageois traditionnel marqué par les ruelles étroites. Les fronts bâtis alignés sur rue constituent un paysage dont la minéralité s'équilibre avec la végétation des jardins qui ressort au-dessus des clôtures.
- Un paysage périurbain constitué de lotissements pavillonnaires mais très largement arborés.

Il faut noter que le traitement des espaces publics (plantations d'alignements des voies, traitement soigné des stationnements, petits massifs, trottoirs bien présents...) assure la « couture » entre ces deux paysages.

Le patrimoine bâti ancien de ce hameau présente une réelle valeur avec de nombreuses maisons et murs traditionnels en pierres ou en galets du Rhône.



L'entité des bois ou le « bois habité »



Les clôtures et haies ne donnent pas de qualité au paysage de la rue

Cette entité est très particulière dans le paysage communal, située aux « Petits bois et Grands bois », elle résulte d'une dynamique de mutation d'un paysage naturel vers un paysage périurbain non maîtrisé : constructions éparées alternant avec des reliquats de bois, de prairies et de vergers.

Cette entité reste cependant très verdoyante, et le mitage par les constructions dont elle fait l'objet reste encore assez peu perceptible depuis les axes de passage qui l'entourent grâce au maintien de la végétation dense qui masque en grande partie les constructions.

À l'intérieur de cette entité, le paysage manque de repères et reste marqué par le contraste entre l'hétérogénéité des clôtures au langage périurbain banalisé (thuyas, Laurette, brises-vues, parpaings non enduits...) et les boisements en forte densité et dont certains sont majestueux. Les nombreux espaces non bâtis, la taille très importante des parcelles amène une lecture du paysage difficile avec un paysage de mitage très marqué.



La densité des boisements qui permet d'atténuer les perceptions sur le site



La dissémination bâtie qui ne donne pas une lecture urbaine du paysage



Le paysage historique du bourg dominé par l'église



Le bourg ancien et moderne

Le bourg de Montélier constitue une entité contrastée juxtaposant le bourg traditionnel et patrimonial, et des extensions urbaines pavillonnaires et économiques.

• Le bourg traditionnel

Le bourg traditionnel domine sur une émergence dont le clocher de l'église constitue le prolongement vertical. Celui-ci constitue un repère important à l'échelle de la commune où il est perceptible depuis de nombreux points notamment depuis l'entrée Nord et les départementales en entrées de ville Est et Ouest. Ce paysage traditionnel est marqué par les traces de son histoire :

- Un bâti resserré limitant les perceptions,
- Une ambiance très minérale mais ponctuée par les nombreux massifs plantés, et les arbres anciens majestueux qui émergent des jardins et parcs privatifs, ou qui soulignent les espaces publics.

Le caractère patrimonial du bourg est mis en scène dans les aménagements : belvédère sur le grand paysage sous l'église, jardin mexicain de l'église ...

Le château, son parc et ses dépendances constituent la prolongation du bourg traditionnel et la transition avec l'espace rural, ainsi que les belles demeures dans leurs parcs de la rue du Stade en prolongement sud de l'ensemble du Château.

L'ensemble représente une valeur patrimoniale marquée à préserver.





Les contrastes entre le paysage plutôt verdoyant de la rue des lotissements anciens et celui minéral des opérations plus récentes



• Les extensions récentes

Le paysage des extensions urbaines récentes est partagé entre un paysage pavillonnaire périurbain et un paysage de grands équipements et économique au sud du bourg

• Le paysage résidentiel récent

Si le paysage résidentiel récent évolue avec la construction de collectifs, il est dominé par des lotissements. Les opérations les plus anciennes apparaissent très verdoyantes alors que dans les opérations récentes le paysage est très minéral : les murs maçonnés remplacent les haies, les jardins deviennent très minéraux.

Dans les opérations les plus récentes, les espaces collectifs ou publics sont paysagés (aménagements végétalisés ou minéraux, jardin sémaphore...) et assurent le lien paysager entre les opérations de construction.

Ces paysages sont aussi marqués par une certaine uniformité des clôtures végétales de Thuyas, Cyprès ou Lauriers. Dans les opérations plus récentes ce sont les murs maçonnés qui dominent le paysage de la rue.

• Le paysage économique et des grands équipements

Le paysage périurbain économique et des grands équipements apparaît en partie traité le long de la RD538. La qualité paysagère liée au traitement des espaces sur rue est inégale selon les secteurs de la zone : espaces traités aux abords des équipements et sur les parties plutôt dédiées aux commerces et services mais qui deviennent assez banalisés aux abords des activités industrielles notamment rue des tilleuls dans sa partie est (stockages, stationnements peu traités...)



ANALYSE DES SEQUENCES PAYSAGERES

L'étude des paysages par le biais des axes principaux permet de qualifier un certain nombre d'entrées de ville qui sont des lieux d'identification du territoire.

D'une façon générale, la qualité paysagère des entrées de bourg a eu plutôt tendance à se dégrader ces dernières années (zones commerciales peu qualitatives, habitat dispersé) et il apparaît nécessaire d'être particulièrement attentif à l'étude de ces zones. Les entrées de la commune et de l'agglomération sont des lieux porteurs d'image.

Les entrées et les séquences :

Un certain nombre de séquences sont identifiées le long des voiries principales, permettant de caractériser le paysage communal traversé et d'en pointer les atouts et les faiblesses.

- **Séquence agro-naturelle** : une grande partie des axes principaux traverse les cultures dans une ambiance rurale. Comme on l'a vu précédemment les paysages sont très ouverts. Les vues changent avec les saisons, en fonction de la pousse des cultures.
- **Séquence arborée** : essentiellement au niveau du quartier des Bois
- **Séquence économique** : essentiellement au sud de la commune sur la RD538
- **Séquence périurbaine** : les paysages traversés sont essentiellement récents et de type pavillonnaire, mais le traitement urbain des abords des voies (trottoirs, plantations) structure l'ambiance.
- **Séquence villageoise** : Il s'agit des sections centrales de la traversée de Fauconnières et de la RD 119 longeant le centre historique où le bâti devient continu, avec le rythme des façades et pignons alternant avec les murs d'enceinte.
- **Séquence patrimoniale** : elle concerne l'entrée Nord par la RD538 où l'enceinte du mur du parc du château, les arbres débordants et la perception sur l'église en promontoire offrent l'entrée la plus qualitative de la commune.





On traverse et on accède à Montéliér par plusieurs entrées dont les principales sont :

- L'entrée Nord par la RD 538
- La première séquence paysagère est essentiellement agraire : grandes ouvertures paysagères, perceptions lointaines. La coulée verte du Guimand est particulièrement importante dans les perceptions de cette séquence.
- La seconde séquence concerne l'arrivée sur le village marquée par l'ensemble patrimonial du château et de son parc : murs de pierres et galets et arbres majestueux attirent le regard. Le clocher de l'église est aussi un élément repère depuis cette entrée.
- L'entrée Sud par la RD 538

La limite communale marque aussi une limite paysagère, après avoir traversé un paysage à dominante agraire on entre sur la commune avec un paysage économique hétérogène : les surfaces commerciales aux stationnements peu arborés en front de voie, succèdent à des constructions aux architectures contemporaines de meilleure qualité. L'espace routier a été traité par des plantations d'alignements et des bordures plantées. Cette entrée présente une ambiance assez routière liée à l'importance des voiries (largeurs cumulées de la départementale et de la contre allée).

- L'entrée Ouest par la RD 119

Cette entrée en venant de Valence est marquée par une alternance entre des séquences paysagères agraires, et la séquence arborée au niveau du quartier de Grands et Petits bois où les perceptions se resserrent avec les boisements qui longent la voie.

En arrivant sur le village la séquence traversée est ouverte avec un paysage traité par des plantations d'alignement, en arrière desquelles on perçoit les espaces sportifs de plein air. On peut qualifier cette entrée de « séquence verte ».

- L'entrée Ouest par la RD 143

La première séquence est villageoise au niveau du hameau de Fauconnières avec son caractère patrimonial. La seconde séquence comme pour les autres traversées de la commune est principalement agraire : paysage de grandes cultures, silos. En arrivant sur le Bourg la perception de la masse arborée du parc du château est importante.

- Les entrées Est par les RD 119 et 143

Ces entrées sont un peu similaires dans les ambiances paysagères : au paysage agricole succède un paysage périurbain pavillonnaire. Les abords de la voirie sont traités (nombreux aménagements paysagers, stationnements...

Paysage traversé

Entrée de bourg

Séquence villageoise

Séquence péri-urbaine

Séquence patrimoniale

Séquence économique

Séquence arborée

Séquence «verte»

Séquence agraire

0 500 1000

Cartographie: LesFleurs et l'ICM



La trame verte urbaine – le patrimoine végétal

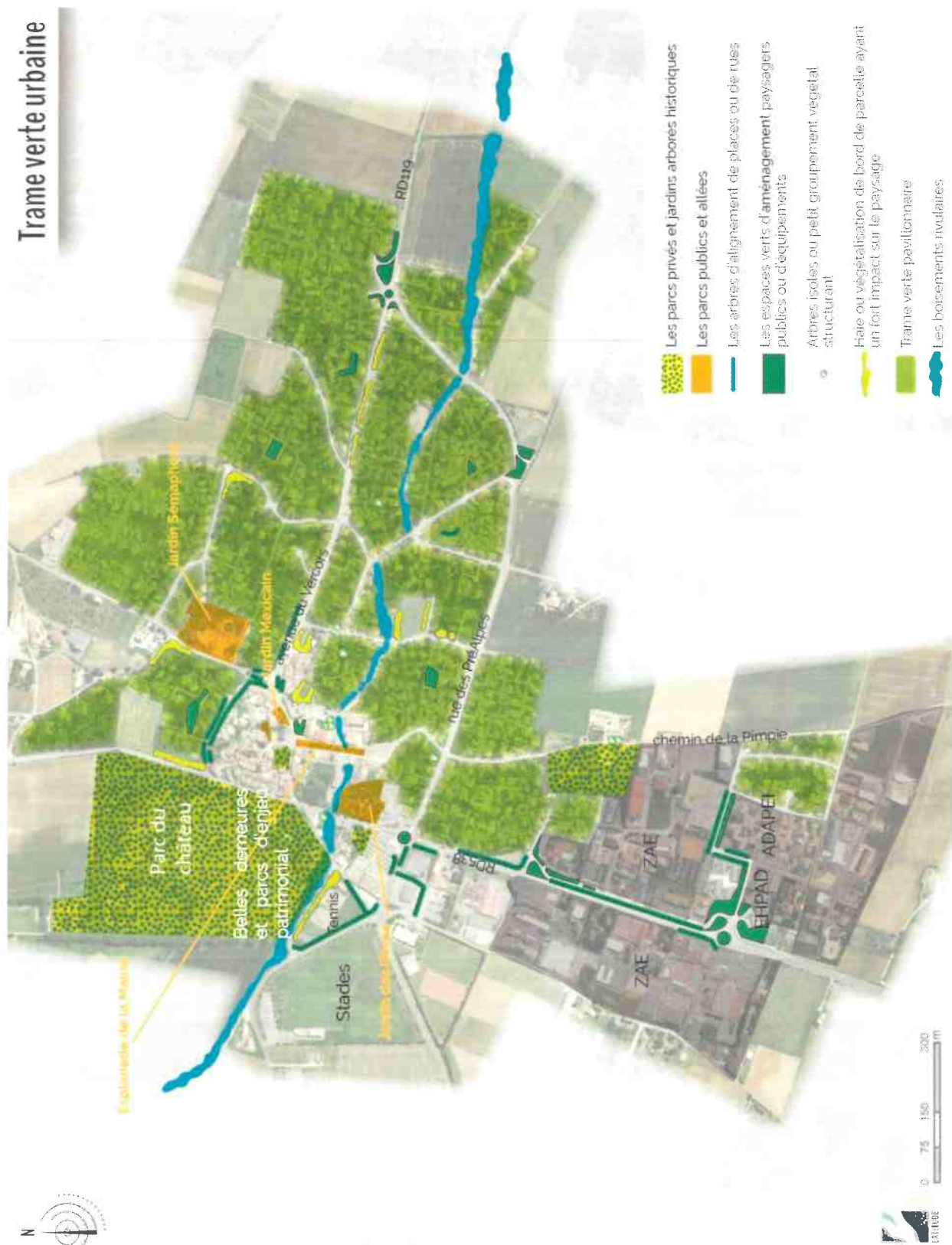
La trame verte urbaine est constituée d'éléments multiples :

- Les alignements d'arbres des rues et places : ils sont nombreux à Montéliet pour le plus récents le long des voies départementales, et pour les plus anciens le long des rues et places historiques aux abords des anciens remparts,
- La forte densité de squares et jardins publics : jardin mexicain, jardin Sémaphore, jardin des rêves, esplanade de la mairie
- Les parcs et jardins privés : parc du château pour le plus grand mais aussi ceux des belles demeures le long de la rue du Stade, ou le parc du chemin de la "Pimpie et encore les jardins du centre historique (d'autant plus importants qu'ils sont très peu nombreux).
- Quelques arbres isolés
- Les ensembles pavillonnaires anciens devenus verdoyants avec le temps.
- Les nombreux micro-espaces plantés qui ponctuent les voies, accompagnent les parcours en modes doux ou les stationnements,
- La coulée verte de la Limaçole qui traverse l'espace urbain

Un des enjeux est d'arriver à préserver ces « zones vertes » et les mettre le plus possible en relation afin de favoriser le développement d'un écosystème urbain. Ces espaces végétalisés en pleine terre constituent des éléments essentiels dans la lutte contre les impacts du changement climatique. En effet la perte du couvert végétal contribue à l'augmentation de la chaleur en milieu urbain. Le renforcement de la densité végétale constitue un outil majeur pour contenir les effets sur la santé de l'augmentation des températures et des durées de plus en plus allongées des canicules.



Trame verte urbaine



SYNTHESE – LE PAYSAGE



Points forts

Un paysage agraire plutôt préservé vis-à-vis du mitage compte tenu de sa situation dans l'aire de desserrement de Valence.

Un paysage ouvert avec des cônes de vue majeurs sur le Vercors.

Le léger relief du bourg historique surplombé par l'église ; un repère du paysage.

Un bourg historique bien préservé avec de nombreux espaces patrimoniaux.

La densité de jardins publics.

Un traitement paysagé soigné et urbain le long de la majorité des voies urbaines.

Une entrée de bourg au Nord de grande qualité.

Le paysage très verdoyant et arboré de l'espace habité des bois.



Points de vigilance

Une tendance à l'étalement des constructions depuis les années 70.

Une tendance à la minéralisation de l'espace urbain.

Des qualités inégales dans la zone d'activités.

Un traitement des limites avec les espaces agricoles et naturels peu pris en compte dans les aménagements.

Le mitage du secteur des Bois



Enjeux

Préserver les coulées vertes du paysage rural.

Valoriser l'entrée patrimoniale Nord.

Valoriser les points de vue sur le grand paysage.

Renforcer la densité végétale de l'espace urbain du bourg et maintenir celle existante aux bois.

Traiter les transitions paysagères entre l'espace urbain et l'espace agricole avec des haies bocagères et des espaces de transition pouvant être supports d'usage (chemins).

Poursuivre la valorisation des espaces publics.

Renforcer la qualité des espaces économiques.



LE PATRIMOINE

Breve histoire communale

Source : commune de Montéliet

■ Gaulois et gallo-romains

Vers 500 avant JC, la plaine est occupée par les Segovellauniens qui appartenaient à la confédération gauloise des Cavares. Après la conquête romaine, Montéliet suit le destin de la région valentinoise : la plaine est divisée en centuries d'environ 700 m de côté, distribuées à des colons. Cette partition est parvenue jusqu'à nous : la commune conserve encore, dans les limites des parcelles et le tracé des chemins, les directions dominantes de deux cadastres romains successifs.

■ Village perché, fief des évêques de valence

À partir de l'an mil, une partie au moins de la population, abandonnant l'habitat de plaine, se regroupe dans les villages perchés actuels. Un fragment de parchemin, datant peut-être du XI^{ème} siècle, évoque ce mouvement pour Montéliet. Le sens du nom de Montéliet ne fait pas de difficulté. Toutes ses formes anciennes, Montelles au XI^{ème} siècle, Montilisi en 1157, Montellisium en 1199, Montilthesium en 1263, Montilisio en 1275, montrent qu'il est composé du radical Mont et d'un suffixe diminutif. Montéliet est donc le Montilium, le « petit mont ». Dès le milieu du XII^{ème} siècle, Montéliet est une terre du fief des évêques de Valence. Seigneur de Montéliet, l'évêque de Valence y détenait des droits de justice et y percevait les redevances féodales.

■ La famille de Montéliet

La terre de Montéliet devait appartenir à l'origine à une famille éponyme, tombée ensuite sous la suzeraineté des évêques de Valence. Le plus anciennement connu de ses membres pourrait bien être l'un des personnages les plus célèbres du Moyen-Âge, Adhémar, prévôt de la cathédrale de Valence, évêque du Puy et légat du pape au cours de la 1^{ère} croisade dont il avait été l'un des promoteurs.

■ La vie rurale

Les cultures et l'élevage sont les seules activités mentionnées à Montéliet au Moyen-Âge et encore indirectement dans les chartes des monastères et redevances féodales. Dans les jardins souvent cités, les Montéliens devaient produire des légumes d'hiver, des fèves et même du chanvre, cette dernière plante se retrouvant d'ailleurs dans le nom de la ferme de Chenevelle. Des vignes sont



mentionnées à Langoiron, aux Mares et à la Conche. Les toponymes de la Blache (le bois de chènes), de la Blachette, de la Blachières prouvent qu'ils existent des bois résiduels. L'essentiel des terres est entre les mains des privilégiés, nobles ou ecclésiastiques. Le village possède pourtant une petite activité commerciale, le commerce le plus important étant celui de la boucherie.

- Les Sassenage

C'est à Valence, en 1329, que fut signé le traité entre l'évêque Guillaume de Roussillon, assiégé dans sa ville épiscopale par les troupes du comte Aymar IV, et Albert de Sassenage. En 1390, François, héritier de ce dernier, se plaint de la modestie de ses revenus auprès du pape Clément VII et reçoit, entre autres, la terre de Montéliér. C'est ainsi que les Sassenage devinrent seigneurs de Montéliér, ils le demeurèrent jusqu'à la révolution.

- De modestes mais significatifs vestiges

Montéliér conserve de son passé une porte fortifiée à l'extrémité Ouest de la rue de la Renaissance, dans laquelle un promeneur attentif distinguera une maison avec fenêtre à meneaux, portails en plein cintre surbaissés et linteau avec arc en accolade. L'église Saint-Prix est bien plus récente : construite en remplacement d'une église romane devenue trop petite, elle s'est achevée en 1902. Elle est remarquable pour ses vastes dimensions et la belle couleur de ses parements. L'église de Fauconnières date, elle, de 1777 ; elle a été restaurée entre 1990 et 1994. Le château, propriété de la famille de Monteynard, n'a gardé de ses origines que son aspect général et ne se visite pas. Il est associé à la légende de la fée Mélusine, laquelle aurait séjourné au château dont elle appréciait les sources voisines.

- Une commune agricole qui se modernise

Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, Montéliér connaît l'existence paisible d'une commune à vocation entièrement agricole. Peu à peu, l'agriculture se modernise. Le Canal de la Bourne, creusé entre 1875 et 1881, étend progressivement les possibilités d'irrigation. De grands travaux sont engagés : démolition partielle des remparts, construction du local des pompiers (1858), de l'école des garçons (1887) puis de l'école des filles (1893). L'école de Fauconnières, construite en 1880, devient mixte en 1912. Le bureau de poste date de 1923, la mairie de 1939. Dans le même temps s'améliore le confort des habitants du village, doté de 4 bornes-fontaines en 1880 et de lavoirs publics inaugurés en 1913. L'électricité arrive au village dès 1910 puis gagne la campagne en 1930. Progrès et activités ne doivent pourtant pas cacher la lente érosion démographique que connaît Montéliér, comme pratiquement toutes les communes rurales de la région. Elle passe ainsi sous la basse du millier d'habitants après la 1^{ère} guerre mondiale, où 35 enfants de Montéliér laissent leur vie.





Le Château



Les murs historiques soulignant les jardins du tissu bâti traditionnel

Les sites inscrits/classés et monuments historiques

Aucun patrimoine classé ou inscrit n'est présent sur la commune. Aucun périmètre de protection du patrimoine (y compris présent sur une commune voisine) ne concerne le territoire communal.

Les éléments d'intérêt patrimonial

La commune de Montéliet présente des qualités patrimoniales, plusieurs niveaux peuvent être distingués :

Le patrimoine majeur avec :

- le Château, son parc et ses dépendances, l'ensemble s'inscrit dans un site plus large et dégagé : plaine ouverte, absence de mitage par des constructions à proximité. Il apparaît important de pouvoir préserver cet ensemble au-delà de l'enceinte du château. En particulier le mur d'enceinte du parc le long de la RD 538 contribue à la qualité particulière de cette entrée Nord du bourg.
- Le bourg ancien sur son promontoire, et les murs des anciens remparts encore très lisibles dans le paysage bâti. Notamment sont présents quelques parcs et jardins aux abords des remparts : leur maintien est en enjeu au regard de leur rôle paysager d'accompagnement du bâti dans un tissu historique très minéral.



Les entités patrimoniales :

Il s'agit de groupements construits dont l'ensemble constitue une unité cohérente et dont les éléments bâtis ont conservé un caractère patrimonial. Ainsi la partie historique du hameau de Fauconnières entre dans cette catégorie. On peut aussi intégrer les ensembles des « belles demeures et de leurs parcs (rue du stade, RD 538)





Le patrimoine vernaculaire et les petits groupements ruraux

Certains anciens petits hameaux conservent des constructions ayant un caractère patrimonial : ch des Mûres.

Des « petits éléments » du patrimoine viennent aussi conforter ce caractère patrimonial : lavoir, et nombreux murs en galets couchés,

Les sites archéologiques de la commune

La carte archéologique nationale répertorie actuellement les sites ou indices de sites archéologiques suivants (extraits du PAC de l'État) :

- Eglise Saint-Prix / Bourg / église / Bas Moyen Âge
- Bourg / bourg castral / château fort / Moyen Âge classique
- Prieuré Saint-Jacques / Le prieuré / Moyen Âge classique
- Église Saint-Jacques / Le Prieuré / Moyen Âge
- Le Prieuré / villa / Gallo-romain
- Le Prieuré / axe cadastral / parcelaire / Gallo-romain
- Barangère - TGV ligne 5 lot 11 / Ferme Robert / voie / axe cadastral / Gallo-romain
- Champs des Morts - TGV ligne 5 lot 11 / Ferme Chenevelle / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Les Barquets - TGV ligne 5 lot 11 / Ferme des Barquets / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Les Mourières - TGV ligne 5 lot 11 / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Claveysonnes / Haut-empire / Indices d'occupation
- Claveysonnes - TGV ligne 5 lot 11 / Les Guilières / habitat / Haut-empire - Bas-empire
- Claveysonnes - TGV ligne 5 lot 11 / Les Guilières / habitat / forge / Bas-empire
- Claveysonnes - TGV ligne 5 lot 11 / Les Guilières / drainage / parcelaire / Haut-empire
- Lamenas, Les Mourières - TGV ligne 5 lot 11 / occupation / Haut-empire
- Lamenas, Les Mourières - TGV ligne 5 lot 11 / Les Mourières / voie / axe cadastral / Gallo-romain
- Lamenas ouest / Les Guilières / Gallo-romain - Moyen Âge ? / Indices d'occupation
- Jonas, Lamenas - TGV ligne 5 / Moyen Âge / Indices d'occupation
- Jonas, Lamenas - TGV ligne 5 / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Jonas, Lamenas - gazoduc / nécropole / Haut-empire
- Jonas, Lamenas - gazoduc / voie / axe cadastral / Gallo-romain
- Château de Monteynard, Rotonde de Montmusard / château fort / Bas Moyen Âge

- Château de Monteynard / maison forte / Bas Moyen Âge
- Les Bernardins / Ouest des Bernardins / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Ferme des Bernardins / Les Bernardins / Gallo-romain / Indice d'occupation
- Gampalon / Age du bronze - Age du fer / fosse, enclos
- Gampalon / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Tensard / parcelaire / Gallo-romain
- Les Clos / axe cadastral / Gallo-romain
- Saint-Achille / chapelle / Moyen Âge
- Ferme Saint-Achille / habitat / Age du fer
- Maison Allod, Ferme Saint-Achille / parcelaire / Age du fer - Moyen Âge ?
- Bel Ebat / parcelaire / axe cadastral / Gallo-romain
- Ferme Fauque / parcelaire / Gallo-romain
- Les Montouses / parcelaire / Gallo-romain
- Maison Terrasson / axe cadastral / Gallo-romain
- Pontignat / Époque indéterminée / fossé, enclos - Lamenas, Les Mourières - TGV ligne 5 lot 11 / Les Mourières / voie / axe cadastral / Gallo-romain
- Serre du Tinal, Fianceyon / axe cadastral / parcelaire / Gallo-romain
- Serre du Tinal, Fianceyon / villa ? / Gallo-romain
- Hameau de Fauconnières / Age du bronze - Age du fer / Indices d'occupation
- Marthes / Gallo-romain / Indices d'occupation
- L'Audépie / Age du bronze - Age du fer ? / enclos
- L'Audépie / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Ferme Crozat, Les Poulains / Gallo-romain / Indices d'occupation

SYNTHESE – LE PATRIMOINE



Points forts

L'ensemble patrimonial du château, et ses espaces proches.

Des ensembles « belles demeures » et parcs dans la continuité du château (rue du Stade en particulier)

Un centre historique avec des alignements urbains homogènes.

Un patrimoine rural intéressant : fermes anciennes, murs en galets et pierres et petits éléments architecturaux.



Points de vigilance

Des rénovations de bâtiments anciens à contrôler (enduits, matériaux, mises en œuvre, couleurs ...).



Enjeux

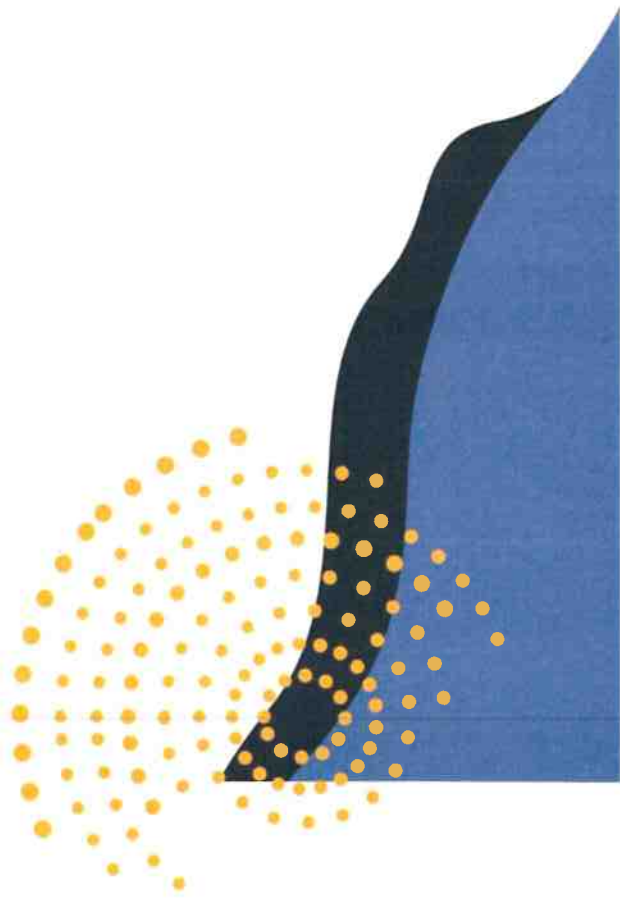
Poursuivre la valorisation du centre historique à travers l'aménagement des rues et maintenir les parcs et jardins existants en particulier ceux accompagnant les anciens remparts.

Préserver les parcs (château, belles demeures, vis-à-vis de toute urbanisation)

Maîtriser et permettre les rénovations respectueuses des bâtiments anciens.

Inciter l'architecture « moderne » à s'inspirer de l'architecture locale par le biais des volumes, matériaux, couleurs ...

L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



LE CONTEXTE PHYSIQUE

Climatologie

La latitude, proche du 45^{ème} parallèle, et la situation dans le couloir rhodanien confèrent à Valence et à sa région des caractéristiques climatiques particulières. Le territoire est situé au niveau d'un carrefour climatique unique en Europe, aux limites des influences méditerranéenne, atlantique, continentale : l'automne et l'hiver sont plus doux qu'à Lyon et l'été ne connaît pas les forts maxima de température de Montélimar.

Les pluies sont abondantes mais, tombant sous forme de violentes averses, elles se répartissent sur peu de jours. Leur régime s'apparente au régime méditerranéen : minimum en juillet, maximum au printemps et à l'automne. La moyenne des précipitations à Valence est de 917 mm, avec 56 mm au mois de juillet, mois le plus sec, et 115 mm au mois de novembre, mois le plus humide.

L'ensoleillement est important (plus de 2300 h en moyenne sur un an) et la région n'est pas à l'abri de longues périodes de sécheresse qui justifient le développement de l'irrigation sur la commune.

Le vent est l'élément essentiel du climat. À dominante Nord et Sud (ceux d'Est et d'Ouest sont quasiment inexistant), ils sont la plupart du temps de vitesse élevée.

La température moyenne enregistrée à Valence est de 12,7° avec des moyennes variant de 22,6°C en juillet à 3,7°C en janvier. On compte 43 jours avec gelée (entre novembre et mars) et 17 jours de fortes chaleurs (juillet et août). L'amplitude thermique est relativement peu élevée.



L'enjeu de la prise en compte du changement climatique dans le développement urbain

Les projections climatiques annoncent une augmentation des températures moyennes ainsi que de la fréquence et de l'intensité des épisodes de canicule. Ceci met en avant l'importance, et plus particulièrement pour les territoires urbains, de trouver des solutions pour rafraîchir les espaces bâtis qui concentrent la chaleur par leur minéralité.

En période de forte chaleur, la pratique quotidienne des espaces extérieurs et l'usage des bâtiments deviennent inconfortables pour les habitants. En cas de canicule, le manque de rafraîchissement nocturne dans les espaces bâtis est devenu un réel enjeu de santé pour les populations.

Si les causes sont aujourd'hui bien détaillées (Cf. encadré ci-contre), les outils de lutte contre les impacts du changement climatique sont encore très peu développés dans la façon d'envisager l'aménagement de l'espace. Toutefois plusieurs leviers sont possibles à travers la façon d'urbaniser (*sources ADEME et Guide ISADORA*) :

Renforcer les espaces verts en milieu urbain : ils constituent un levier d'intervention majeur des collectivités pour faire face simultanément aux grands enjeux environnementaux et de santé publique dans un contexte de densification croissante. Les effets combinés de l'évapotranspiration et de l'ombrage contribuent à baisser significativement la température de l'air (en plus des autres « services rendus » comme la limitation de l'exposition aux polluants, au bruit, la bonne gestion et qualité des eaux, la limitation du ruissellement urbain et les risques d'inondation...). Il s'agit donc de maximiser les emprises de pleine terre pour les espaces extérieurs et privilégier les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, noues, bassins d'infiltration, etc.), de planter les axes les plus fréquentés par les modes doux, de renforcer les espaces publics arborés et l'accès aux zones de rafraîchissement (comme un cours d'eau dans l'espace bâti).

La ventilation des îlots bâtis : favoriser une bonne circulation de l'air et une bonne « ouverture au ciel » des espaces bâtis. Le rapport H/L (hauteur des bâtiments/distance entre les bâtiments) optimal pour la ventilation des espaces urbains est 0.6, selon les préconisations de l'ADEME. De même selon la même source, il s'agit d'ouvrir au maximum l'îlot sur les vents dominants estivaux. En cas d'implantation du bâti perpendiculaire à ces vents, créer des perméabilités du bâti.

Privilégier les couleurs de matériaux clairs notamment au sol

Paramètres anthropiques

ÉMISSIONS DE CHALEUR



Climatisation en été rejetant de la chaleur
Émission de chaleur des transports et autres équipements (voitures, camions...).

Paramètres morphologiques

RUGOSITÉ AUX VENTS



La réduction des vitesses de vent liées à la rugosité urbaine.

PIÉGAGE DU RAYONNEMENT



Absorption du rayonnement solaire et faible dégagement de chaleur la nuit car l'ouverture de la forme urbaine vers le ciel est limitée.

Paramètres surfaciques

FAIBLE ÉVAPOTRANSPIRATION ET ÉVAPORATION



Faible évapotranspiration liée à la forte proportion des surfaces imperméables qui ont remplacé la végétation, le sol naturel et l'eau.

ABSORPTION ET STOCKAGE DE LA CHALEUR



Forte absorption de la chaleur par les surfaces urbaines (matériaux à faible albédo et forte inertie thermique, comme l'asphalte bitumineux).

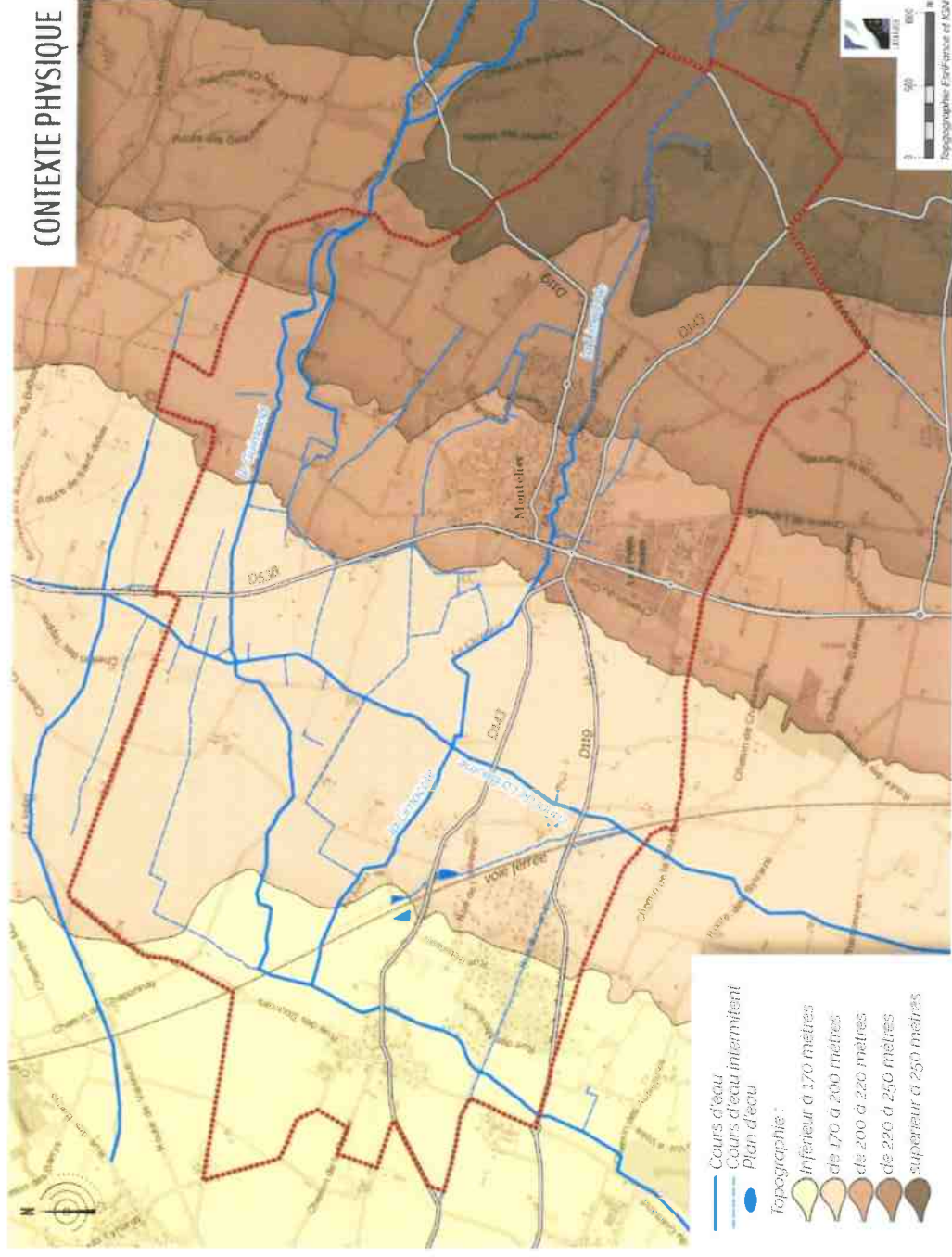
Source ADEME



La commune de Montélier se situe dans la plaine de Valence, entre les territoires du Massif central et les contreforts des chaînes du Vercors.

La majeure partie du territoire se situe à des altitudes comprises entre 160 et 280 mètres avec une augmentation se faisant d'Ouest en Est (point culminant au lieu-dit Gourats). Le bourg historique est à une altitude située entre 200 et 220 mètres.

Topographie



LA RESSOURCE EN EAU



La Limaçole
à Montéliet

Le réseau hydrographique et la qualité de l'eau

La commune fait partie du sous bassin versant de la Véore, qui s'étend sur près de 383 km². De nombreux affluents viennent grossir son cours notamment le Guimand qui traverse Montéliet.

Sur la commune, le réseau hydrographique est bien développé principalement :

- Le Guimand s'écoule sur 24,4 kilomètres et traverse Montéliet sur 8,4 kilomètres. Il traverse 9 communes. Le Guimand a connu plusieurs aménagements. Ces aménagements hydrauliques et l'abaissement du pont de la RD 538 sont à l'origine du dérèglement du profil en long du cours d'eau ;
- La Limaçole (aussi appelée Jonas ou Chirouze) qui s'étend sur près de 8 kilomètres en traversant Chabeuil, Chateaudouble, Montéliet, Charpey ;
- Le canal de la Bourne, long de 44,9 kilomètres et traversant 21 communes. L'alimentation de ce canal est assurée par une prise d'eau située sur la rivière Bourne.



Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE détermine les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les aménagements à réaliser pour les atteindre.

Le territoire communal appartient au bassin versant du Rhône et est donc concerné par le SDAGE du bassin fluvial Rhône-Méditerranée.

Le SDAGE pour les années 2016 à 2021 a été adopté par le comité de bassin Rhône-Méditerranée le 20 novembre 2015 et publié par arrêté préfectoral du 3 décembre 2015. Les orientations fondamentales déclinées dans ce document sont les suivantes :

1. S'adapter aux effets du changement climatique
2. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
3. Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques
4. Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
5. Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
6. Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
7. Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
8. Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
9. Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
10. Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
11. Évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
12. Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et zones humides
13. Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
14. Préserver, restaurer et gérer les zones humides
15. Intégrer la gestion de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau



- 16. Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau
- 17. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Les travaux d'élaboration du SDAGE 2022-2027 sont engagés sur le bassin depuis juillet 2018.

Le SDAGE fixe pour chaque masse d'eau des objectifs d'atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines. Concernant les masses d'eau présentes sur la commune de Montélier, les objectifs suivants ont été définis (période 2022-2027) :

	Masse d'eau	Objectif d'état écologique	Objectif d'état chimique
Superficielle	FRDR3053 – Canal de la Bourne	2015	2015
	FRDR11793- ruisseau le Guimand	2027	2015
	Masse d'eau	Objectif d'état qualitatif	Objectif d'état chimique
Souterraine	FRDG146 - Alluvions anciennes de la Plaine de Valence	2015	2027
	FRDG251- Molasses miocènes du Bas Dauphiné plaine de Valence et Drôme des collines	2021	2027
	FRDG 531 - Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	2015	2015